

# Soyez notre partenaire par la Taxe d'Apprentissage

## Nos établissements habilités

**Institution St Louis**  
N° UAI 0490838V – 0491930G  
OGEC Institution St Louis

**Lycée Les Ardilliers**  
N° UAI 0490910Y – 0492285T  
OGEC des Etablissements Scolaires de Jeanne Delanoue

La Taxe d'Apprentissage a été soumise à une réforme, mais vous pouvez toujours nous verser la part des 13 % de la Masse Salariale.

### Comment nous la verser ?



La Taxe d'Apprentissage est à verser directement à l'Etablissement avant le 1<sup>er</sup> juin à l'ordre de l'OGEC, en joignant à votre règlement le coupon ci-dessous.

### A quoi nous sert-elle ?

- ◆ A moderniser nos équipements pour la formation des jeunes appelés à devenir vos collaborateurs de demain.
- ◆ A adapter nos enseignements aux évolutions des technologies et des contenus de formation.

✂ .....

Votre versement à nous faire parvenir avant le 1<sup>er</sup> juin accompagné de ce coupon à l'attention de Madame GONZALEZ pour l'Institution St Louis et à Madame TOURELLE pour le Lycée Les Ardilliers.

L'entreprise (cachet) ou Nom et Adresse : .....

N° SIRET .....

Verse la somme de ..... € de taxe d'apprentissage

à l'Institution St Louis (N° UAI 0490838V et 0491930G)

IBAN : FR76 1027 8394 3700 0208 9990 146

BIC : CMCIFR2A

au Lycée Les Ardilliers (N° UAI 0490910Y et 0492285T)

IBAN : FR76 3004 7142 2200 0200 7220 110

BIC : CMCIFRPP

par chèque

par virement – date : .....

(merci d'indiquer « TA + votre N° de Siret » dans la référence de votre virement)

### Reçu à faire parvenir à :

Mme, M..... Qualité ..... Tél .....

Mail .....

Date et Signature :